

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 990**6 octobre 2004****SOMMAIRE**

Activest DevisenFonds	47475	Genesisystems Luxembourg S.A., Bridel	47503
Activest Lux Athos	47476	Gilead Sciences Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47480
Alfa Finance Holdings S.A., Luxembourg	47489	Gulf Shipping Line S.A., Luxembourg	47496
Allianz Dresdner Hedgefonds, Sicav, Senningerberg	47516	Hamburg-Mannheimer S.A., Bruxelles	47492
Anglo Irish Bank World Derivatives, Sicav, Luxembourg	47517	HDR + Partner Fiduciaire & Consulting S.A., Mertert	47499
Antiquarium S.A.H., Luxembourg	47518	I.B.F. S.A., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg	47491
Aquarius Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	47489	I.B.F. S.A., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg	47491
Aquarius Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	47489	I.B.F. S.A., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg	47491
ARGUS Sicherheitsdienste - Niederlassung Luxembourg, G.m.b.H, Luxembourg	47502	I.M.T. S.C.I., Esch-sur-Alzette	47500
Art Hôtel S.A., Luxembourg	47493	ING Index Linked Fund, Sicav, Strassen	47518
Artimmo S.A., Luxembourg	47490	Industrial Investments & Participations S.A., Luxembourg	47517
Atilia Holding S.A., Luxembourg	47520	Infonet Luxembourg S.A., Howald	47495
Aurum Investments S.A., Luxembourg	47477	ISROP S.A.H., The Israel European Company, Luxembourg	47517
Aurum Investments S.A., Luxembourg	47477	JLB Lux, succursale de Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47475
Balthasar Invest S.A., Luxembourg	47505	Ketchikan S.A., Luxembourg	47478
Besthold S.A.H., Luxembourg	47519	Ketchikan S.A., Luxembourg	47478
Bourbon Immobilière S.A., Luxembourg	47514	Labro Invest, S.à r.l., Luxembourg	47494
Bourbon Immobilière S.A., Luxembourg	47514	Labro Invest, S.à r.l., Luxembourg	47494
Bureau d'Assurances V. Schweitzer, S.à r.l., Howald	47488	Leo Finance S.A., Luxembourg	47515
Bureau d'Assurances V. Schweitzer, S.à r.l., Howald	47488	Marjan Holding, S.à r.l., Luxembourg	47506
Business Investor S.A., Luxembourg	47493	Meaco S.A.H., Luxembourg	47494
Coverlux S.A., Luxembourg-Cents	47486	Metal Management & Finance Holding S.A., Luxembourg	47495
Coverlux S.A., Luxembourg-Cents	47486	Monte Carlo International Real Estate S.A.H., Luxembourg	47492
DeASat S.A., Luxembourg	47488	Monte Carlo International Real Estate S.A.H., Luxembourg	47492
Djoser S.A., Luxembourg	47505	Mykerinos S.A., Luxembourg	47495
E.E.R., Entreprise Européenne de Renovation S.A., Luxembourg	47494	Neuvimmo S.A., Luxembourg	47495
Eastwood S.A.H., Luxembourg	47519	Norge Financial S.A., Luxembourg	47495
Emka Façades, S.à r.l., Waldbredimus	47485	Occitan Investments S.A., Luxembourg	47493
Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., Luxembourg	47502	Occitan Investments S.A., Luxembourg	47493
Fimarco S.A. Holding, Luxembourg	47505		
FM S.A.H., Luxembourg	47474		

Overseas Social Security S.A., Luxembourg	47486	Société d'Investissements Immobiliers Holding S.A., Luxembourg	47494
Parc Plaza S.A., Luxembourg	47476	Société de Développement Immobilier Holding S.A., Luxembourg	47491
Plural Source Invest S.A., Luxembourg	47510	Sohoma, S.à r.l., Luxembourg	47492
Propolis S.A.H., Luxembourg	47479	State Street Building Kirchberg II S.A., Luxembourg	47490
Reframin, International Refractories and Minerals S.A., Fentange	47509	State Street Building Kirchberg II S.A., Luxembourg	47490
Rentrisk S.A., Luxembourg	47515	State Street Building Kirchberg S.A., Luxembourg	47487
Rita Mar S.A., Luxembourg	47488	State Street Building Kirchberg S.A., Luxembourg	47487
(La) Royal Ressource Vive Distribution S.A., Pontpierre	47498	Tioniqua Finance S.A.H., Luxembourg	47520
RS Motorsport Lux, S.à r.l.	47493	Torres Vedras Holdings S.A., Luxembourg	47520
S.S.V. Holding S.A., Luxembourg	47518	Tourimonta Holding S.A., Luxembourg	47519
Sanetoi Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	47499	Ventara S.A., Luxembourg	47477
Sanetoi Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	47499	Warburg Life Assekuranz	47476
SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Luxembourg	47486	WB-STAM Funding, S.à r.l., Luxembourg	47503
SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Luxembourg	47486	Westvillage S.A., Luxembourg	47478
Scania Treasury S.A., Münsbach	47514	Westvillage S.A., Luxembourg	47479
Schindler, S.à r.l., Luxembourg	47492		
SD Worx S.A., Luxembourg	47474		
Selva Vesta Holding, S.à r.l., Luxembourg	47510		

FM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.658.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 27 mai 2004

Démission de Monsieur Romain Thillens en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.
Cooptation de Monsieur Marc Ambroisien, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Romain Thillens, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et au plus tard lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049749.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SD WORX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 187, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 90.737.

L'acte de constitution a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 180 du 20 février 2003.

Les statuts ont été modifiés en date du 31 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 985 du 24 septembre 2003.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 janvier 2004 que Monsieur Rodolphe Gerbes, demeurant à Greiveldange, a été nommé en tant que commissaire de la société en remplacement de la société DELOITTE & TOUCHE BEDRIJFSREVISOREN BV o.v.v.e. CVBA, Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048826.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

ACTIVEST DevisenFonds, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement betreffend den Fonds ACTIVEST DevisenFonds, welcher von der ACTIVEST INVESTMENT-GESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen entspricht, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-AU04780, wurde am 23. September 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(077365.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

JLB LUX, succursale de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 102.657.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant pour le compte et au nom de la société à responsabilité limitée de droit français, J.L.B. MENUISERIE, S.à r.l., ayant son siège social à Voie Romaine, Z.A.C. Nord du Nouveau Monde, F-57300 Hagondange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro B 350.904.348,

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée par Monsieur Jean-Louis Begert, gérant de la société, contenue dans le procès-verbal de réunion des associés du 21 juillet 2004, et dont question ci-après.

Laquelle comparante, agissant es dites qualité, a requis le notaire instrumentant de procéder au dépôt au rang de ses minutes des pièces suivantes:

1) un procès-verbal de réunion des associés du 21 juillet 2004 relative à l'ouverture d'une succursale au Grand-Duché du Luxembourg,

2) les statuts de la société J.L.B. MENUISERIE, S.à r.l. certifiés conformes,

3) Un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, attestant l'existence de la dite société française.

Lesquels documents, paraphés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, seront enregistrés avec le présent acte dont ils font intégralement partie.

Ensuite, la comparante a déclaré:

I. Que la société JLB MENUISERIE, S.à r.l., aux termes de la décision prise par le gérant de la société, en date du 21 juillet 2004, a décidé de créer et d'implanter au Grand-Duché de Luxembourg, une succursale sous la dénomination de JLB LUX, succursale de Luxembourg, avec effet à ce jour.

II. Que l'adresse de la succursale sera établie à L-1222 Luxembourg, 16 rue Beck.

III. Que la succursale aura, dans le cadre des activités de la société JLB MENUISERIE, S.à r.l., au Luxembourg et à l'étranger, une activité de pose d'éléments préfabriqués en menuiserie et matière synthétique et en général tous travaux de menuiserie générale.

Qu'elle pourra généralement réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

IV. Que le montant du capital social de la société créatrice de la succursale (la société française JLB MENUISERIE, S.à r.l.) s'élève à quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante et onze cents, représenté par 3.000 parts sociales.

V. Que la succursale n'a pas de capital propre.

VI. Que la personne ayant le pouvoir d'engager la succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice sera Monsieur Jean-Louis Begert, gérant, demeurant à F-57050 Plappeville, 11, rue de la Marne, auquel sont conférés, par les associés en date du 21 juillet 2004, tous pouvoirs nécessaires, sous sa seule signature, pour la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale, à savoir à titre exemplatif:

1. représenter la société vis à vis des administrations ou organismes luxembourgeois,

2. stipuler tous contrats nécessaires pour la gestion de la succursale et notamment les contrats de location, de fournitures de biens et de services, contrats de location de biens d'équipement,

3. faire tous prêts à court, moyen ou long terme,

4. émettre tous chèques bancaires sur les comptes courants ouverts au nom de la succursale sur la base de disponibilités effectives, effectuer toutes opérations en actif et en passif sur compte courant de la succursale auprès d'établissement de crédit,

5. endosser et quittance tous chèques bancaires, billets à ordre, créances, lettres de change, chèques postaux payables auprès de toute institution de crédit, de tout bureau de poste et, en général, de toute personne physique ou morale.

Le gérant responsable ainsi désigné ci-dessus répondra directement à l'assemblée des associés de la Société de toutes les activités exercées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date portée ci-avant et, lecture faite, la comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 73, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

J. Elvinger.

(072523.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

WARBURG LIFE ASSEKURANZ, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des WARBURG LIFE ASSEKURANZ, der von der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil II des Gesetzes von 2002 entspricht, wurde am 27. September 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, mit Referenz: LSO-AU05952.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. September 2004.

Für die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(078444.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

ACTIVEST LUX ATHOS, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement betreffend den Fonds ACTIVEST LUX ATHOS, welcher von der ACTIVEST INVESTMENT-GESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen entspricht, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-AV06110, wurde am 4. Oktober 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(080503.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

PARC PLAZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.902.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2004

Sont présents:

Monsieur Jerry Maes, administrateur,

Monsieur Marcel Goeres, administrateur délégué,

Monsieur Emmanuel Huot-Soudain, administrateur.

La séance est ouverte à 9 heures.

Monsieur Marcel Goeres est nommé Président et ouvre la séance.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide:

- de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le 1^{er} juin 2004.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un administrateur délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Conseil d'Administration

M. Goeres / J. Maes / E. Huot-Soudain

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Monsieur Jerry Maes fait part de sa décision d'accepter le mandat d'administrateur délégué de la société.

Habbay-la-Neuve, le 19 mai 2004.

J. Maes.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050111.3/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

AURUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.421.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062278.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AURUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.421.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 9 juillet 2004, que:

- Le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- La démission de M. Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg a été acceptée avec effet immédiat. Décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'au 9 juillet 2004.

M. Elo Rozencwagi, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg a été nommé en remplacement.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2008.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062276.3/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

VENTARA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 371.840,29.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.736.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 15 juin 2004

Première résolution

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur, en remplacement Maria Laura Guardamagna démissionnaire, Monsieur Carlo Ferrari Ardicini, licencié en économie d'entreprise, né à Milan le 25 juillet 1964, demeurant à Cassarate Lugano (CH).

L'élection définitive de Monsieur Carlo Ferrari Ardicini sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Deuxième résolution

(Omissis)

Troisième résolution

(Omissis)

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'administration

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049443.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

KETCHIKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.686.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062199.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

KETCHIKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.686.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062202.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

WESTVILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.520.

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WESTVILLAGE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 49.520 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 112 du 16 mars 1995.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président nomme secrétaire Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 12.500 (douze mille cinq cents) actions ayant eu une valeur nominale de ITL 5.000,- (cinq mille lires italiennes) chacune représentant l'intégralité du capital social antérieur de ITL 62.500.000,- (soixante-deux millions cinq cent mille lires italiennes) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 32.278,56 divisé en 12.500 actions sans désignation de valeur nominale avec effet au 1^{er} janvier 2004.

2. Abrogation des alinéas 4 à 10 de l'article cinq des statuts de la Société

3. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à trente-deux mille deux cent soixante dix-huit euros et cinquante-six cents (32.278,56), divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale et ce avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Deuxième résolution

Les alinéas 4 à 10 de l'article cinq des statuts sont abrogés.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit euros et cinquante-six cents (32.278,56), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, S. Bortolus, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 49, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062433.3/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

WESTVILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.520.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 906 du 14 juillet 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062438.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

PROPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.204.

RECTIFICATIF

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juillet 2004

Première résolution

L'intégralité du capital étant présente ou représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'ensemble des administrateurs de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée révoque le commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne par votes séparés pleine décharge aux administrateurs sortants et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Klaus Krumnau, Madame Daniela Dostert et Madame Liselotte Kunz nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009: AUDITAS S.A., 47, bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062168.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

GILEAD SCIENCES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.952.

STATUTES

In the year two thousand four, on the eighth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

GILEAD BIOPHARMACEUTICS IRELAND CORPORATION, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office in Ireland at 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland, and resident in The Bahamas, having its registered office in the Bahamas at Regent Centre, The Mall, Suite 2A, P.O. Box F 42682, Freeport, Grand Bahama.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, the sole shareholder exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is GILEAD SCIENCES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, license, sublicense sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000 (twenty thousand U.S. dollars), represented by 200 (two hundred) shares of USD 100 (hundred U.S. dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers are present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. A manager must not enter into contracts or business arrangements that may conflict with the interests of or his duties on behalf of the Company. As a legally bound representative of the Company, a manager's primary responsibility is to act for the benefit of the Company.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 200 (two hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by GILEAD BIOPHARMACEUTICS IRELAND CORPORATION, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand American dollars) is as now at the disposal of the Company GILEAD SCIENCES LUXEMBOURG, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Fiscal assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 16,268.- (sixteen thousand two hundred and sixty-eight euros) at the ECB rate USD 1.2294 against EUR 1).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr John Milligan, Executive Vice President and Chief Financial Officer, GILEAD SCIENCES, INC., born on March 6, 1961, with professional address at 333, Lakeside Drive, Foster City, CA 94404, United States,

- Mr Gregg Alton, Vice President and General Counsel, GILEAD SCIENCES, INC., born on March 4, 1966, with professional address at 333, Lakeside Drive, Foster City, CA 94404, United States.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any of the managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

GILEAD BIOPHARMACEUTICS IRELAND CORPORATION, une société de droit irlandais, ayant son siège social à 25/28 North Wall Quay, Dublin 1.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209 du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera GILEAD SCIENCES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars américains), représenté par 200 (deux cents) parts sociales de USD 100 (cent dollars américains) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne doit pas personnellement prendre part à des opérations d'affaires qui pourraient être en conflit avec les intérêts de la société ou ses obligations envers la Société. En tant que représentant légal de la Société, le gérant a pour responsabilité première d'agir dans l'intérêt de la Société.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 200 (deux cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par GILEAD BIOPHARMACEUTICS IRELAND CORPORATION, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Evaluation pro fisco

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 16.268,- (seize mille deux cent soixante-huit euros) au taux de change BCE (USD 1,2294 pour EUR 1,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur John Milligan, Vice Directeur Général, né le 6 mars 1961, avec adresse professionnelle au 333 Lakeside Drive, Foster City, CA 94404 Etats-Unis,

- Monsieur Gregg Alton, Conseillé Général, né le 4 mars 1966, avec adresse professionnelle au 333 Lakeside Drive, Foster City, CA 94404 Etats-Unis,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de n'importe quel gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 40, case 10. – Reçu 162,68 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(062132.3/211/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

EMKA FACADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 62.457.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(049731.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.077.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048851.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.077.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048853.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

COVERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffmann.
R. C. Luxembourg B 85.146.

Le bilan au 31 décembre 2002, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07760, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

(062396.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

COVERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.
R. C. Luxembourg B 85.146.

Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07760, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

(062477.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 53.259.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2004

L'an deux mille quatre, le 23 avril à 15.00 heures.

A été tenu un Conseil d'Administration de la société anonyme OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A. (ci-après, «la Société»), ayant son siège social: Parc de l'Europe, rue Jean Engling, 4- L-1466 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.53.259, constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations n° 94/1996 du 23 février 1996, page 4494, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire réunie le même jour et suite au rachat, par GMC SERVICES, des 2.250 actions qui étaient détenues par la S.à r.l. PERLEFIN.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Gaëtan Schild,
- Monsieur Charles Robinet-Duffo,
- Monsieur Jean-Claude Quttard,
- Monsieur Jean Boisse,

- Monsieur Gilles Le Vasseur
- Monsieur Georges Chatelle

Monsieur Jean Boisse et Monsieur Gilles Le Vasseur qui ont été nommés Administrateurs lors de l'assemblée générale extraordinaire réunie ce jour et qui n'ont pu être présents, avaient, par anticipation, déclaré leur acceptation du mandat confié à chacun d'eux, donné leur accord sur la réunion du présent Conseil et le contenu de l'ordre du jour mentionné ci-après, et désigné Monsieur Charles Robinet-Duffo comme mandataire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Robinet-Duffo, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gaëtan Schild.

Les Administrateurs présents déclarent que la tenue de la présente réunion est conforme à l'article 13 des statuts, constatent que le quorum requis par le même article est atteint et, en conséquence, que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- nomination de Monsieur Charles Robinet-Duffo en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière.
- révocation et délégation des signatures bancaires.

Après délibération, le Conseil d'Administration a adopté la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de ses membres, de nommer Monsieur Charles Robinet-Duffo en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration précise, à toutes fins utiles, que dans le cadre de la nomination ci-dessus, Monsieur Charles Robinet-Duffo est autorisé à consentir et/ou révoquer toute délégation de signature qu'il jugera utile afin de faire fonctionner les comptes bancaires ouverts au nom de la société. Dans un premier temps, les personnes habilitées à faire fonctionner les dits comptes bancaires sont: Monsieur Charles Robinet-Duffo, Monsieur Gaëtan Schild, Monsieur Jean Boisse, Monsieur Georges Chatelle, étant précisé que toutes délégations antérieurement consenties sont révoquées à compter de ce jour.

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour et personne de demandant plus la parole, le Président lève la séance à 15.30 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les administrateurs présents.

C. Robinet-Duffo/ G. Schild / G. Chatelle.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06368. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062280.3/218/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

STATE STREET BUILDING KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 74.702.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Signature.

(062323.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

STATE STREET BUILDING KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 74.702.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2004

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062325.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

DeASat S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.000.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 90.785.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg
le 19 mai 2004 par phone conférence*

Première résolution

Le conseil d'administration accepte la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Demetrio Mauro en date du 30 mars 2004.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de coopter comme cinquième membre du conseil d'administration, Monsieur Luca Di Rico, manager, résidant à 15, Giovanni da Verrazano, Novara, Italie.

(Omissis)

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / J. Trunkfield

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049444.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BUREAU D'ASSURANCES V. SCHWEITZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1867 Howald, 15, rue Ferdinand Kuhn.

R. C. Luxembourg B 87.576.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, le rapport de gestion, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07775, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

(062489.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BUREAU D'ASSURANCES V. SCHWEITZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1867 Howald, 15, rue Ferdinand Kuhn.

R. C. Luxembourg B 87.576.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport de gestion enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07778, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(062491.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

RITA MAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 95.365.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08112, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

RITA MAR S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(062122.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AQUARIUS INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.485.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062291.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AQUARIUS INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,**(anc. WRAP S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.485.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 5 juillet 2004 que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- le nombre d'administrateurs de la société passe de trois à quatre administrateurs par la nomination de Monsieur Rozencwajj Elo, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.
- le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5363 Münsbach a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062283.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.119.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 avril 2004, a décidé:

1) de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- M. David Gould, résidant à Moscow, Patriarchy Prudy, 5, Russie - né le 27 mai 1969, New Jersey, USA.
- M. Andrey Kosogov, résidant à 107078, Moscow, Ak. Sakharov Prospekt, 12, Russie - né le 15 mars 1961, Estonie, URSS.
- M. Mikhail Fridman, résidant à 107078, Moscow, Mashy Pryvaevoy, 9, «G», Russie - né le 21 avril 1964, Lvov, URSS,
- M. Alexey Kuzmichev, résidant à 121019, Moscow, Novy Arbat, 21, Russie - né le 15 octobre 1962, Kirov, URSS,
- M. Petr Aven, résidant à 107078 Moscow, Mashy Poryvaevoy str., 9, «G», Russie - né le 16 mars 1955, Moscow, URSS,
- M. Alex Knaster, résidant à 107078, Moscow, Ak. Sakharov Prospekt, 12, Russie - né le 19 février 1959, Russie, URSS,
- M. Alexander Tolchinsky, résidant à 107078, Moscow, Ak. Sakharov Prospekt, 12, Russie - né le 6 décembre 1955, Ukraine.

2) de renouveler le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

M. Nazariyan / M. Martin / M. Vaisse.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062424.3/230/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ARTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 46.103.

—
RECTIFICATIF

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juillet 2004

Première résolution

L'intégralité du capital étant présente ou représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'ensemble des administrateurs de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée révoque le commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne par votes séparés pleine décharge aux administrateurs sortants et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Michal Wittmann, Madame Sylvie Abtal-Cola et Madame Aline Cortat nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., bd. Prince Henri 33, L-1724 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 38, bd Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062162.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

STATE STREET BUILDING KIRCHBERG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.278.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(062328.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

STATE STREET BUILDING KIRCHBERG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.278.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2004

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062329.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

I.B.F. S.A., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 30.538.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AS07335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

(062240.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

I.B.F. S.A., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 30.538.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

(062242.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

I.B.F. S.A., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 30.538.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2004 que:

1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004:

- Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich;
- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich;
- Monsieur Jacques Benzeno, administrateur de sociétés, demeurant à L-2449 Luxembourg, 18, bld Royal;

2. L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2004:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, bld de la Foire.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062238.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 92.598.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061967.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MONTE CARLO INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 52.460.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Administrateur

Signatures

(049075.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MONTE CARLO INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 52.460.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Administrateur

Signatures

(049073.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

HAMBURG-MANNHEIMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bruxelles, 1-8, boulevard Bischoffsheim.
R. C. Luxembourg B 58.508.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050466.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

SCHINDLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 3.896.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Malvaux

(061958.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SOHOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 81.656.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, notifié à la société SOHAMA, S.à r.l., que la société GCPO INVEST S.A. a acquis de Madame Tanya Lofy 50 (cinquante) parts sociales de SOHOMA, S.à r.l.

Aussi, les 500 parts sociales de SOHOMA, S.à r.l., sont actuellement détenues comme suit:

Mme Tanya Lofy, employée privée, demeurant à L-1218 Luxembourg, 21, rue Baudoin	100
GC PO INVEST S.A. avec siège social à Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.	400
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048914.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

OCCITAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 67.922.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(050361.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

OCCITAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 67.922.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(050362.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

ART HOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2251 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 89.624.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050132.3/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

BUSINESS INVESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.513.

—
Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(061968.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

RS MOTORSPORT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 85.033.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à L-Capellen, en date du 12 décembre 2001.

—
La Fiduciaire COMPTIS S.A. informe que le siège social de la société RS MOTORSPORT LUX, S.à r.l., au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat au 23 juillet 2004.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour la FIDUCIAIRE COMPTIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062355.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

LABRO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.642.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(050054.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

LABRO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.642.

Extrait des résolutions des associés du 2 juin 2004

Gérants

Signature de catégorie A:

- M. Bengt Åke Printz, directeur, demeurant au S-112 36 Stockholm, Sweden, Polhemsgatan 3.

Signature de catégorie B:

- M. Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050052.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

E.E.R., ENTREPRISE EUROPEENNE DE RENOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 7, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 72.461.

Guy Emorine démissionne avec effet immédiat des mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.

Lintgen, le 14 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062159.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MEACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.300.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS7519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(061973.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.597.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061969.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

INFONET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 34.618.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature

Administrateur-délégué

(062020.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MYKERINOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.329.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062003.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

NORGE FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.339.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062004.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

METAL MANAGEMENT & FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 23.962.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062026.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

NEUVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.538.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062402.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

GULF SHIPPING LINE S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6793 Luxemburg, 77, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 101.953.

Im Jahre zweitausendvier, den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Frau Kirsten Fischer, Kauffrau, geboren in Hamburg (Deutschland), am 28. Juli 1963, wohnhaft in D-61267 Neu-Anspach, Langwiesenweg 7,

2.- Herr Hans-Peter Halstenbach, Kaufmann, geboren in Düsseldorf (Deutschland), am 5. Februar 1954, wohnhaft in D-63543 Neuberg, Friedrich-Ebert-Strasse 16.

3.- Herr Peter Deville, Steuerberater, geboren in Bensheim (Deutschland), am 10. April 1944, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung GULF SHIPPING LINE S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Grevenmacher verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermittlung von Geschäften im internationalen Ölmarkt. Die Gesellschaft kann auch in anderen Branchen Geschäfte vermitteln. Hierzu gehören nicht Immobilien- und Bankgeschäfte.

Die Gesellschaft investiert in Neuentwicklung und beteiligt sich zu diesem Zwecke auch an mittelständischen Unternehmen mit entsprechenden Projekten.

Die Gesellschaft ist berechtigt Niederlassungen im In- und Ausland zu gründen und bestehende Firmen zu übernehmen, sofern es dem Geschäftszweck dient.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundert-zehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 12. Der Verwaltungsratsvorsitzende kann die Gesellschaft gerichtlich und aussergerichtlich alleine vertreten und verpflichten.

Durch Vollmacht kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmte Aufgaben übernehmen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende kann durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern nach aussen vertreten werden.

Über die Konten der Gesellschaft kann der Verwaltungsratsvorsitzende durch seine alleinige Unterschrift oder die beiden anderen Verwaltungsratsmitglieder durch ihre gemeinsame Unterschrift, verfügen.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in den Geschäftsräumen oder an einem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 10 Uhr, das erste Mal im Jahre 2005. Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2004.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Kapitalzeichnung

Die dreihundertzehn (310) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Frau Kirsten Fischer, zehn Aktien.	10
2.- Herr Peter Deville, einhundertfünfzig Aktien.	150
3.- Herr Hans-Peter Halstenbach, einhundertfünfzig Aktien.	150
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei: diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2009.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Frau Kirsten Fischer, Kauffrau, geboren in Hamburg (Deutschland), am 28. Juli 1963, wohnhaft in D-61267 Neu-Anspach, Langwiesenweg,

b) Herr Hans-Peter Halstenbach, Kaufmann, geboren in Düsseldorf (Deutschland), am 5. Februar 1954, wohnhaft in D-63543 Neuberger, Friedrich-Ebert-Strasse 16,

c) Herr Norbert Ebsen, Buchhalter, geboren in Grevenmacher, am 5. März 1969, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise.

4.- Herr Hans-Peter Halstenbach, vorbenannt, wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft ACCOUNT DATE EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, mit der Handelsregisternummer B 70.580.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fischer, Halstenbach, Deville, Ebsen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 50, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. Juli 2004.

P. Bettingen.

(062126.3/202/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

LA ROYAL RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.

R. C. Luxembourg B 63.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour LA ROYAL RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062473.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SANETOI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R. C. Luxembourg B 96.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(048871.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SANETOI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R. C. Luxembourg B 96.361.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2004

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de EUR 4.410,-.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048870.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

HDR + PARTNER FIDUCIAIRE & CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mertert.
H. R. Luxemburg B 82.439.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Juni 2004**Punkt 1*

Nach Verlesung des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlussprüfer, welche ordnungsgemäss allen Aktionären zwei Wochen vor der Generalversammlung zugänglich waren, werden diese von der Generalversammlung einstimmig angenommen.

Punkt 2

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlussprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2003, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Die Versammlung beschliesst, den Jahresgewinn von 265,61 EUR wie folgt zu verwenden:

Ergebnisvortrag aus Vorjahren	- 2.805,91
Jahresergebnis 2003	265,61
Verwendbare Ergebnisse	- 2.540,30
Ergebnisvortrag 2004	- 2.540,30

Punkt 3

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlussprüfer wird einstimmig Entlastung für ihre im Verlaufe des Berichtsjahres ausgeübte Tätigkeit erteilt.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050759.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

I.M.T. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre.
R. C. Luxembourg E407.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lucio Marques de Almeida, indépendant, demeurant à L-4451 Belvaux, 156, route d'Esch.

2.- Monsieur José Manuel Teixeira De Sousa, indépendant, demeurant à L-3474 Dudelange, 16 rue Auguste Liesch.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de I.M.T. S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations immobilières pour son propre compte ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Lucio Marques De Almeida	50 parts
2.- Monsieur José Manuel Teixeira De Sousa	50 parts
Total: cent (100) parts sociales	100 parts

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. Chaque part sociales confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part sociales est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Réunion des associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitier et nu-propiétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition générale

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Lucio Marques De Almeida, prénommé;

Monsieur José Manuel Teixeira De Sousa, prénommé;

Il aura tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

2.- Le siège social de la société est fixé à L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Marques De Almeida, J.M. Teixeira De Sousa, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2004, vol. 898, fol. 70, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2004.

A. Biel.

(061246.3/203/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

ARGUS SICHERHEITSDIENSTE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Wuppertal.

H. R. Wuppertal: 4.367.

ARGUS SICHERHEITSDIENSTE - NIEDERLASSUNG LUXEMBURG,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Sitz der Niederlassung: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 91.875.

AUSZUG

Gemäss einem Protokoll der Geschäftsführerversammlung der ARGUS SICHERHEITSDIENSTE, GmbH wurde beschlossen:

1. Herrn Uwe Lickfeld, geboren am 2. August 1963, wohnhaft in der Berliner Strasse 22, D-68809 Neulußheim, mit Wirkung zum 1. Februar 2004 von seiner Funktion als Niederlassungsleiter abuberufen;

2. Herrn Andreas Inhuber, geboren am 3. Februar 1968, wohnhaft in der Herrenwiese 119, D-600529 Frankfurt-am-Main, mit Wirkung zum 1. Februar 2004 mit der Führung der täglichen Geschäfte (Betriebsleiter oder Niederlassungsleiter) zu beauftragen.

Luxemburg, den 21. Juni 2004.

Für gleichlautenden Auszug

RA C. Jungers

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049977.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.905.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	37.709,60 EUR
Bénéfice de l'exercice	463.624,54 EUR
Affectation réserve légale	- 23.500,00 EUR
Affectation en réserve - «Imputation fortune 2003»	- 39.945,90 EUR
Dividende	- 400.000,00 EUR
- Report à nouveau	37.888,24 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(050417.3/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

WB-STAM FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.923.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 1^{er} juillet 2004

L'Associé Unique de WB-STAM FUNDING, S.à r.l. (la «Société»), WB STAM LA GAUDE L.L.C., a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge au Gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer M. Herman Boersen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

N. Fox
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062318.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

GENESISYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 101.945.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio Chierchia, directeur, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 10, rue de l'Entente;
- 2.- La société ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-8147 Bridel, 12, rue des Prés, ici représentée par Monsieur Daniel Luja, informaticien, demeurant à L-8147 Bridel, 12, rue des Prés, agissant en sa qualité de gérant;
- 3.- Monsieur Eusebio Nanni, informaticien, demeurant B-4040 Herstal, 155, rue de la Limite;
- 4.- La société par actions simplifiés GENESISYSTEMS SAS, établie et ayant son siège à F-57280 Hauconcourt, 24, rue de la Darse, ZI du Malambas, ici représentée par Monsieur Antonio Chierchia, prénommé, agissant en sa qualité de président de la société.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de GENESISYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Bridel.

Art. 4. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, les activités de conseils et ingénierie en informatique, l'étude, l'analyse et la programmation, la conception et la commercialisation de tous logiciels, systèmes, outils, produits et progiciels, la vente et la location de matériels informatiques et toutes activités connexes et annexes.

La société pourra également prendre des participations dans toute société ou dans tout groupement luxembourgeois ou étranger ayant un objet similaire ou de nature à développer les affaires sociales et généralement effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg aini qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de l'administrateur-délégué et d'un administrateur, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le trente et un décembre 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Antonio Chierchia, prénommé, une action	1
2.- La société ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l., prénommée, une action	1
3.- Monsieur Eusebio Nanni, prénommé, une action	1
4.- La société GENESISYSTEMS SAS, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-sept actions	997
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) La société ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-8147 Bridel, 12, rue des Prés, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.708;
- b) Monsieur Antonio Chierchia, directeur, né à Metz (France), le 13 mars 1968, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 10, rue de l'Entente;
- c) Monsieur Eusebio Nanni, informaticien, né à Ougree (Belgique), le 19 février 1957, demeurant B-4040 Herstal, 155, rue de la Limite.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La Fiduciaire SIMMER & LERBOULET S.A., établie et ayant son siège social L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.846.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

La société ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l., prénommée, ici représentée par Monsieur Daniel Luja, informaticien, demeurant à L-8147 Bridel, 12, rue des Prés, agissant en sa qualité de gérant, Monsieur Antonio Chierchia, prénommé, ici présent et Monsieur Eusébio Nanni, prénommé, ici présent se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Eusébio Nanni, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Chierchia, D. Luja, E. Nanni, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2004, vol. 900, fol. 15, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2004.

F. Kessler.

(062046.3/219/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

DJOSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.415.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062000.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIMARCO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 15.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062001.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BALTHASAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 69.866.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(062028.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MARJAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.947.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on fifteenth July.

Before Notary Francis Kessler, having his official residence at Esch-sur-Alzette.

The following appeared:

Mr Jürgen Putz, company director, born in Wolfsburg (Germany), on May 26, 1962, residing in 60594 Frankfurt am Main (Germany), 44, Schulstrasse,
duly represented by Mr Emile Dax, Notary's Clerk, residing at Garnich.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, represented as above mentioned, has incorporated a «single membership limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle (the «Company») which will be governed by current laws in force as at this date, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «société à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to alter the single membership character of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality, the acquisition by participation, subscription, purchase, option, or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds, securities, the acquisition of patents and trademarks, which it will administer, it may lend or borrow with or without guarantees provided that money so borrowed may only be used for the purpose of the Company, or Companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company, in general, it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects whilst nevertheless remaining within the limits set out by the law on holding companies of the 31st of July 1929.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of MARJAN HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its head office in Luxembourg.

The head office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an indefinite period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares each having a par value of one hundred euros (EUR 100.-).

The shares may be evidenced at the members' option by certificates representing single shares or by certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable.

In the event that there is more than one member of the Company, the shares shall be transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three quarters of the issued share capital of the Company and the shares shall be freely transferable among the members.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, who may be appointed and dismissed, without indication of a reason, by the general meeting of members.

The manager or the board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by the law to be subject to the general meeting of members) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to be subject to the general meeting of members are exercisable by the board of managers or the manager.

The number of managers, their term of appointment and their remuneration shall be fixed by the general meeting of members.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any one member of the board of managers.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members pursuant to the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

Therefore, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

If there is more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a three-quarter majority vote.

Where the Company has more than one member, except in respect of decisions which have to be effected by authenticated deed, one or more members may participate in a meeting by means of conference call, by videoconference or any similar means of communication enabling the several persons participating therein simultaneously to communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the members which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

After deduction of any and all of the expenses of the Company and all amortizations (including taxes), the credit balance will represent the net profit of the Company. Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve; This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10.00%) of the issued capital of the Company, but it must be resumed until the legal reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members, if there is more than one member, in proportion to their shareholding in the Company. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, upon a majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and the payment of debts.

The assets of the Company, after deduction of the Company's liabilities, will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members in proportion to the shares they hold in the Company.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, such matters are governed by applicable laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash so that the amount of EUR 31,000.- is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Each share gives the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in issue.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euros (EUR 1,700.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) Mr Jürgen Putz, company director, born in Wolfsburg (Germany), on May 26, 1962, residing in Frankfurt am Main (Germany), 44, Schulstrasse, is appointed manager of the Company for an unlimited period of time.

2) The address of the registered office of the Company is set at:

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jürgen Putz, administrateur de société, né à Wolfsburg (Allemagne), le 26 mai 1962, demeurant à 60594 Frankfurt am Main (Allemagne), 44, Schulstrasse,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er}. - Forme - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle (la «Société»), qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par celles du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives respectives, en particulier celle du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

L'associé pourra à tout moment s'adjoindre un ou plusieurs co-associés, de même que les associés adjoints pourront prendre les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, de nationalité luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition par voie de participation, souscription, achat, option, d'achat et de toute autre manière de tous parts, actions, brevets et marques qu'elle exercera, de prêter ou emprunter avec ou sans garantie pourvu que ces fonds empruntés soient uniquement utilisés dans le cadre de l'objet de la société ou sociétés qui sont affiliées, associées ou filiales de la société en général, d'exercer toutes opérations directes ou indirectes en relation avec l'objet, tout en restant dans les limites fixées par la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. La Société prend la dénomination de MARJAN HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège principal de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix de l'actionnaire sous la forme de certificats représentant une part ou en certificats représentant deux ou plusieurs parts.

Les parts auront la forme nominative.

Art. 7. Les parts détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts seront librement cessibles entre associés; et la cession de parts à des non-associés sera soumise à l'autorisation préalable des associés réunissant au moins trois quarts du capital social.

Titre III. - Gestion

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, désignés et révocables par les associés sans indications des raisons à l'assemblée générale des associés.

Le gérants ou les gérants a/ont les pouvoirs les plus étendus (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés) pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du ou des gérants.

Le nombre de gérants, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul membre du conseil de gérance ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions au-delà des pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par un vote de l'assemblée à la majorité de trois quarts des voix.

En cas de pluralité d'associés, à l'exception des décisions qui doivent être documentée dans un acte authentique, un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les associés est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion des associés, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs associés.

Titre V.- Exercice - Bilan - Distributions

Art. 10. L'exercice social débute le premier janvier de chaque année et se termine au trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera procédé à l'établissement du bilan ainsi que du compte des pertes et profits de la Société.

Le solde créditeur du compte des pertes et profits, déduction faite des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette dotation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital émis, mais devra reprendre jusqu'à la reconstitution intégrale du fonds de réserve, au cas où celui-ci, à quelque moment et pour quelque raison que ce soit, aurait été entamé.

Le solde est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés, pourront décider, par un vote majoritaire tel que fixé par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, soit reporté, distribué ou affecté à une réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société ne se trouvera pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un de ses membres.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera opérée par le ou les gérant(s) en place ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus amples en vue de la réalisation de l'actif et de la liquidation du passif.

Le solde actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non spécifiés aux présents statuts, les associés se réfèrent aux lois en vigueur.

Souscription et libération

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la Société dispose dès à présent d'un montant de EUR 31.000,- ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le certifie expressément.

Chaque part donne droit à une participation aux actifs et aux bénéfices de la société au prorata du nombre de parts en circulation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera en date de ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison de sa constitution, ont été évalués à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Résolutions

Immédiatement après les statuts de la Société ainsi arrêtés, le membre représentant l'intégralité du capital a pris les décisions suivantes.

1.- Monsieur Jürgen Putz, administrateur de société, né à Wolfsburg (Allemagne), le 26 mai 1962, demeurant à Frankfurt am Main (Allemagne), 44, Schulstrasse, est nommé gérant la Société pour une période illimitée.

2.- Le siège social de la Société est établi à: 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2004, vol. 900, fol. 6, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2004.

F. Kessler.

(062038.3/219/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

REFRAMIN, INTERNATIONAL REFRACTORIES AND MINERALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5832 Fentange, 33, op der Hobuch.

R. C. Luxembourg B 13.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juillet 2004.

T. Metzler.

(061581.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PLURAL SOURCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.064.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

PLURAL SOURCE INVEST S.A.

G. Diederich / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(062448.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SELVA VESTA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.946.

STATUTES

In the year two thousand and four, on twenty-third July.

Before Notary Francis Kessler, having his official residence at Esch-sur-Alzette.

The following appeared:

Mr Alfred Steiof, company director, born in Limburg an der Lahn (Germany), on August 10, 1961, residing in D-60323 Frankfurt am Main (Germany), 135, Grüneburgweg,

duly represented by Mr Emile Dax, Notary's Clerk, residing at Garnich.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, represented as above mentioned, has incorporated a «single membership limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle (the «Company») which will be governed by current laws in force as at this date, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «société à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to alter the single membership character of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality, the acquisition by participation, subscription, purchase, option, or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds, securities, the acquisition of patents and trademarks, which it will administer, it may lend or borrow with or without guarantees provided that money so borrowed may only be used for the purpose of the Company, or Companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company, in general, it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects whilst nevertheless remaining within the limits set out by the law on holding companies of the 31st of July 1929.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of SELVA VESTA HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its head office in Luxembourg.

The head office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an indefinite period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31.000,-) divided into three hundred and ten (310) shares each having a par value of one hundred euros (EUR 100,-).

The shares may be evidenced at the members' option by certificates representing single shares or by certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable.

In the event that there is more than one member of the Company, the shares shall be transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three quarters of the issued share capital of the Company and the shares shall be freely transferable among the members.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, who may be appointed and dismissed, without indication of a reason, by the general meeting of members.

The manager or the board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by the law to be subject to the general meeting of members) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to be subject to the general meeting of members are in exercisable by the board of managers or the manager.

The number of managers, their term of appointment and their remuneration shall be fixed by the general meeting of members.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any one member of the board of managers.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members pursuant to the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

Therefore, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

If there is more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a three-quarter majority vote.

Where the Company has more than one member, except in respect of decisions which have to be effected by authenticated deed, one or more members may participate in a meeting by means of conference call, by videoconference or any similar means of communication enabling the several persons participating therein simultaneously to communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the members which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

After deduction of any and all of the expenses of the Company and all amortizations (including taxes), the credit balance will represent the net profit of the Company. Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve; This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10.00%) of the issued capital of the Company, but it must be resumed until the legal reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members, if there is more than one member, in proportion to their shareholding in the Company. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, upon a majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and the payment of debts.

The assets of the Company, after deduction of the Company's liabilities, will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members in proportion to the shares they hold in the Company.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, such matters are governed by applicable laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash so that the amount of EUR 31,000.- is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Each share gives the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in issue.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euros (EUR 1,700.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) Mr Alfred Steiof, company director, born in Limburg an der Lahn (Germany), on August 10, 1961, residing in D-60323 Frankfurt am Main (Germany), 135, Grüneburgweg, is appointed manager of the Company for an unlimited period of time.

2) The address of the registered office of the Company is set at:
3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alfred Steiof, administrateur de société, né à Limburg an der Lahn (Allemagne), le 10 août 1961, demeurant à D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne), 135, Grüneburgweg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er}. - Forme - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle (la «Société»), qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par celles du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives respectives, en particulier celle du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

L'associé pourra à tout moment s'adjoindre un ou plusieurs co-associés, de même que les associés adjoints pourront prendre les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, de nationalité luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition par voie de participation, souscription, achat, option, d'achat et de toute autre manière de tous parts, actions, brevets et marques qu'elle exercera, de prêter ou emprunter avec ou sans garantie pourvu que ces fonds empruntés soient uniquement utilisés dans le cadre de l'objet de la société ou sociétés qui sont affiliées, associées ou filiales de la société en général, d'exercer toutes opérations directes ou indirectes en relation avec l'objet, tout en restant dans les limites fixées par la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. La Société prend la dénomination de SELVA VESTA HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège principal de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix de l'actionnaire sous la forme de certificats représentant une part ou en certificats représentant deux ou plusieurs parts.

Les parts auront la forme nominative.

Art. 7. Les parts détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts seront librement cessibles entre associés; et la cession de parts à des non-associés sera soumise à l'autorisation préalable des associés réunissant au moins trois quarts du capital social.

Titre III. - Gestion

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, désignés et révocables par les associés sans indications des raisons à l'assemblée générale des associés.

Le gérants ou les gérants a/ont les pouvoirs les plus étendus (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés) pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du ou des gérants.

Le nombre de gérants, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul membre du conseil de gérance ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions au-delà des pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par un vote de l'assemblée à la majorité de trois quarts des voix.

En cas de pluralité d'associés, à l'exception des décisions qui doivent être documentée dans un acte authentique, un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les associés est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion des associés, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs associés.

Titre V.- Exercice - Bilan - Distributions

Art. 10. L'exercice social débute le premier janvier de chaque année et se termine au trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera procédé à l'établissement du bilan ainsi que du compte des pertes et profits de la Société.

Le solde créditeur du compte des pertes et profits, déduction faite des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette dotation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital émis, mais devra reprendre jusqu'à la reconstitution intégrale du fonds de réserve, au cas où celui-ci, à quelque moment et pour quelque raison que ce soit, aurait été entamé.

Le solde est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés, pourront décider, par un vote majoritaire tel que fixé par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, soit reporté, distribué ou affecté à une réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société ne se trouvera pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un de ses membres.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera opérée par le ou les gérant(s) en place ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus amples en vue de la réalisation de l'actif et de la liquidation du passif.

Le solde actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non spécifiés aux présents statuts, les associés se réfèrent aux lois en vigueur.

Souscription et libération

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la Société dispose dès à présent d'un montant de EUR 31.000,- ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le certifie expressément.

Chaque part donne droit à une participation aux actifs et aux bénéfices de la société au prorata du nombre de parts en circulation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera en date de ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison de sa constitution, ont été évalués à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Résolutions

Immédiatement après les statuts de la Société ainsi arrêtés, le membre représentant l'intégralité du capital a pris les décisions suivantes.

1.- Monsieur Alfred Steiof, administrateur de société, né à Limburg an der Lahn (Allemagne), le 10 août 1961, demeurant à D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne), 135, Grüneburgweg, est nommé gérant la Société pour une période illimitée.

2.- Le siège social de la Société est établi à: 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2004, vol. 900, fol. 15, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2004.

F. Kessler.

(062042.3/219/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SCANIA TREASURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.553.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061694.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

**BOURBON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. MASSIVE S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 6.400.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Raymond Kirsch au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Michel Birel en tant que nouvel administrateur à compter de ladite date. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que Président à compter du 1^{er} février 2004. L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Sont élus comme Administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005:

- Monsieur Jean-Claude Finck, demeurant à Foetz; Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Michel Birel, demeurant à Moutfort.
- Monsieur Jean-Paul Kraus, demeurant à Bertrange.

Est nommée comme Commissaire aux Comptes pour la durée d'un an, jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005, Madame Doris Engel, demeurant à Soleuvre.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057140.3/1122/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

**BOURBON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. MASSIVE S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 6.400.

Extraits des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de la cooptation de Monsieur Michel Birel en remplacement de Monsieur Raymond Kirsch pour la fonction d'administrateur à compter du premier février et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra le 8 juin 2004.

Le Conseil décide également à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Claude Finck en tant que nouveau président du Conseil d'administration à compter de ladite date.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057143.3/1122/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

RENRISK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 97.119.

LEO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 98.997.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille quatre, le quinze septembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I.- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, agissant en tant que mandataire du Conseil d'administration de la société anonyme RENTRISK S.A., (ci-après la «société absorbante»), ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.119, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André Schwachtgen en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1323 du 11 décembre 2003. Les statuts ne furent pas modifiés.

Le mandataire agit en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en date du 14 septembre 2004 dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, agissant en tant que mandataire du Conseil d'administration de la société anonyme LEO FINANCE S.A., (ci-après la «société absorbée»), ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.997, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André Schwachtgen en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 328 du 23 mars 2004. Les statuts ne furent pas modifiés.

Le mandataire agit en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en date du 14 septembre 2004, une copie certifiée conforme à l'original de ce procès-verbal restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les conseils d'administration de la société absorbante et de la société absorbée ont approuvé à la date du 14 septembre 2004 le projet de fusion entre RENTRISK S.A. et LEO FINANCE S.A.

La société absorbante, titulaire de 100% des actions de la société absorbée, est dispensée de la tenue d'une assemblée générale, les conditions de l'article 279 de la loi sur les sociétés commerciales étant remplies, étant entendu qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre parties la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. Cette assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

Conformément à l'article 271(1) de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion est établi par les présentes en la forme notariée.

Les termes du projet de fusion sont les suivants:

1) Description des sociétés qui fusionnent

- RENTRISK S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.119, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André Schwachtgen en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1323 du 11 décembre 2003. Les statuts ne furent pas modifiés; et

- LEO FINANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.997, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André Schwachtgen en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 328 du 23 mars 2004. Les statuts ne furent pas modifiés.

B) Description de la fusion

Les 1.000 (mille) actions LEO FINANCE S.A. représentant la totalité du capital social de EUR 100.000,00 (cent mille euros) sont détenues par RENTRISK S.A.

Dans un souci de rationalisation, les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent proposent de mettre en commun leurs avoirs et leurs obligations par le biais d'une fusion et de transférer à la société absorbante l'ensemble du patrimoine, activement et passivement de la société absorbée, afin de ne former qu'une société laquelle poursuivra les activités des sociétés qui fusionnent à l'aide d'avoirs communs et moyennant des obligations communes, avec les mêmes droits et obligations que présentement, avec effet rétroactif au 9 février 2004. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 9 février 2004 sont censées avoir été faites pour compte de la société absorbante.

Les Conseils d'Administration ont formulé le présent projet de fusion en vertu des articles 278 à 283 de la loi modifiée du 10 août 1915.

C) Modalités de la fusion

1. Conformément à l'article 277 et aux articles 261 et suivants de la loi de 1915, les sociétés qui fusionnent par suite d'une dissolution sans liquidation, transféreront à la société absorbante l'ensemble de leur patrimoine actif et passif, sans

exception ni réserve, à condition que la société absorbante prenne en charge tous les frais, droits et dépenses que comporte la fusion.

2. En échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de la société absorbée, les 1.000 (mille) actions de LEO FINANCE S.A. détenues par RENTRISK S.A. sont annulées.

3. Les opérations des sociétés qui fusionnent sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 9 février 2004 et tous les profits ou pertes faits par la société absorbée après cette date seront réputés comme faits et encourus au nom et pour le compte de la société absorbante.

4. Les deux sociétés n'ont pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux.

D) Effets de la fusion

5. L'article 274 de la loi de 1915 s'appliquera dans tous ses effets et conséquences:

a) Par l'effet de la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

b) La société absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la société absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date effective, soit le 9 février 2004, sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit.

c) La société absorbante acquittera à compter de la date effective tous impôts, contributions, taxes et redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.

d) La société absorbante exécutera tous contrats et tous engagements de quelque nature que ce soit des sociétés qui fusionnent tels que ces contrats et engagements existent à la date effective.

e) La société absorbante assumera toutes les obligations et dettes de quelque nature que ce soit des sociétés qui fusionnent.

6. Les actionnaires des sociétés qui fusionnent ont le droit un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires des documents tels que précisés aux articles 267 et 279 de la loi de 1915. Copie intégrale ou partielle des documents visés ci-dessus pourra être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

7. Les mandats des membres du Conseils d'Administration et du Commissaire aux comptes des sociétés qui fusionnent prendront fin à la date effective de la fusion et décharge entière sera donnée aux administrateurs desdites sociétés pour accomplissement de leur mandat.

8. La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par les sociétés qui fusionnent à la société absorbante.

9. Les documents sociaux des sociétés qui fusionnent seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, vol. 145S, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(079453.2/230/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

ALLIANZ DRESDNER HEDGEFONDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 99.200.

Die Anteilhaber des ALLIANZ DRESDNER HEDGEFONDS («die Gesellschaft») werden hiermit zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. Oktober 2004 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers sowie Feststellung des Jahresabschlusses für das am 30. Juni 2004 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Zustimmung zu den Ausschüttungsvorschlägen des Verwaltungsrats.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das am 30. Juni 2004 abgelaufene Geschäftsjahr.
4. Wiederwahl der Herren Dieter Ristau, Johan Ahlström, Horst Eich und Madhav Misra als Verwaltungsratsmitglieder.
5. Entlastung des Wirtschaftsprüfers für das am 30. Juni 2004 abgelaufene Geschäftsjahr.
6. Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer.
7. Entscheidung über sonstige Geschäftsangelegenheiten, die vor der Jahreshauptversammlung ggf. noch anfallen.

Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 48 Stunden vor Beginn der Jahreshauptversammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft vorlegen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Jahreshauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch durch eine Person vertreten lassen, die hierzu bevollmächtigt ist. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Luxemburg, den 6. Oktober 2004.
(04239/755/28)

Die Verwaltungsgesellschaft.

INDUSTRIAL INVESTMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.662.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on *October 25, 2004* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Elections.
6. Miscellaneous.

I (04252/534/16)

The Board of Directors.

ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.316.

Shareholders of ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES («the SICAV») are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on *26th October, 2004* at 11.30 am for the purpose of considering and voting upon the following Agenda:

Agenda:

1. Winding-up and opening of the liquidation of the SICAV.
2. Appointment of a liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Determination of the remuneration of the liquidator
5. Miscellaneous.

The shareholders are informed that the determination of the Net Asset Value per share and the issue and redemption of the shares in the SICAV will be suspended as from 6th October, 2004.

The shareholders are further advised that the resolutions on the above mentioned Agenda will require a quorum of fifty percent of the shares issued and outstanding, and that those resolutions shall be passed by a two thirds majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

I (04303/584/23)

The Board of Directors.

ISROP S.A., THE ISRAEL EUROPEAN COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.432.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui doit se tenir au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le *29 octobre 2004* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les exercices clôturés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les exercices clôturés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
4. Répartition des résultats.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Elections des administrateurs et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

Et à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui doit se tenir au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le 29 octobre 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (04318/727/28)

Le Conseil d'Administration.

S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 33.503.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 octobre 2004 à 15.00 heures à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats afférents.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

I (04317/528/16)

Le Conseil d'Administration.

ANTIQUARIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.525.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04067/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ING INDEX LINKED FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.912.

Les actionnaires d'ING INDEX LINKED FUND («la Société») sont conviés à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux d'ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 25 octobre 2004 à 10.00 heures afin d'entériner une révision complète des statuts d'ING INDEX LINKED FUND.

Le nouveau siège social de la Société sera situé 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg à compter du 25 octobre 2004 ou du 29 novembre 2004 au plus tard.

Pour que l'assemblée puisse délibérer valablement, les actionnaires participant à l'assemblée ou représentés doivent représenter au moins la moitié du capital actions. La décision de révision des statuts exige une majorité des deux tiers des votes présents ou représentés. Si le quorum n'est pas réuni, une autre assemblée générale extraordinaire sera convoquée le 29 novembre 2004 à 10.00 heures, route d'Esch 46-48, L-2965 Luxembourg. La deuxième assemblée générale pourra délibérer valablement quelle que soit la part du capital présente ou représentée.

Les actions au porteur et les procurations doivent être déposées au siège ou aux succursales d'ING BELGIUM S.A. ou d'ING LUXEMBOURG au moins cinq jours entiers avant l'assemblée.

Chaque actionnaire peut obtenir gratuitement un exemplaire du projet de statuts auprès de l'agent d'administration de la Société, ING LUXEMBOURG, Administration des fonds.

I (04334/755/21)

Le Conseil d'Administration.

EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.517.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 octobre 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04030/755/17)

Le Conseil d'Administration.

BESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.509.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 octobre 2004 à 16.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04029/755/17)

Le Conseil d'Administration.

TOURIMONTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 30.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 octobre 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers

II (04180/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 44.368.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le *18 octobre 2004* à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation du résultat;
3. Délibération conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes ainsi que pour la non-tenu de l'Assemblée à la date statutaire;
5. Décision de rémunération du compte courant actionnaire au taux fixe de 6% l'an avec effet rétroactif au 25 juin 1993;
6. Choix stratégique de la société concernant ses participations;
7. Délibérations sur l'augmentation de capital envisagée par incorporation des réserves;
8. Divers.

II (04189/565/21)

Les Administrateurs.

ATILIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.464.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 octobre 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission et nomination d'un administrateur.
5. Divers.

II (04199/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

TIONIQUA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.130.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 octobre 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

II (04200/1023/15)

Le Conseil d'Administration.